



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE

La Ville de BRIVE

recrute

pour son Service Cadre de Vie « Embellissement et Paysage »

Un jardinier agent d'entretien des « Espaces Verts » (f/h)

(Catégorie C - Adjoint technique)

Sous la responsabilité du Responsable du service Cadre de vie « Embellissement et Paysage », vous aurez pour principales missions, l'entretien des espaces verts du patrimoine de la Ville.

MISSIONS - ACTIVITES

- Assurer l'entretien des espaces verts des sites de la ville, des massifs fleuris : tonte, taille des haies, nettoyage des massifs, débroussaillage, taille des arbres de petites hauteurs, ramassage des feuilles, désherber les massifs arbustifs et floraux...
- Réaliser des travaux neufs : plantations et créations de nouveaux massifs, pose de systèmes d'arrosage automatique ;
- Assurer le suivi du ramassage des corbeilles et des papiers sur les sites de la ville ;
- Participer aux décorations des manifestations (Noël, Brive Festival ...) ;
- Respect des consignes concernant le zéro phyto ;
- Application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Assurer l'entretien courant du matériel espaces verts mis à disposition ;
- Rangement du matériel et du petit outillage ;
- Rangement et nettoyage des locaux, des véhicules mis à disposition.

COMPETENCES

Savoirs

- Connaissances des plantes, de la flore et des espèces ;
- Connaissances techniques et pratiques d'entretien des espaces verts ;
- Connaissances en produits et matériels utilisés en espaces verts ;

Savoir-faire

- Savoir manipuler et entretenir des équipements motorisés professionnels ;
- Savoir entretenir les espaces verts ;
- Savoir utiliser, en sécurité les outils mis à disposition (tronçonneuse, débroussailleuse, tondeuse ...)

Savoir-être

- Savoir rendre compte de son activité ;
- Esprit d'initiative et d'autonomie ;
- Sens du travail en équipe ;
- Qualité relationnelle ;
- Bonne condition physique ;
- Sens du service public.

Toute candidature doit être adressée à Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - BP 80433, 19312 Brive Cedex - Tél. 05 55 92 39 39

QUALIFICATIONS

- Qualifications obligatoires sur le poste : Permis B ;
- Diplôme minimum exigé : CAP, BEP travaux paysager ou équivalent.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : Centre Technique Municipal, ZI du Teinchurier, avenue Cyprien Faurie et différents sites du patrimoine de la Ville de BRIVE, parcs, squares...

Temps et Horaires : Poste à temps complet, 35h par semaine, du lundi au vendredi ;

- Du 1^{er} septembre au 30 juin : 7h30-11h45/13h00-17h30 sur 4 jours ;

- Eté : 7h30-14h30 sur 5 jours ;

Spécificités : Disponibilité pour participer aux manifestations organisées par la Ville ;

Moyens affectés : Matériels spécifiques espaces verts ;

Consignes liées au poste : Port obligatoire de la dotation vestimentaire et des Equipements de Protection Individuels ;

Rémunération : indiciaire Fonction publique territoriale + régime indemnitaire ;

Statut : fonctionnaire, ou contractuel (contrat d'1 an possiblement renouvelable) ;

Nos atouts selon le statut : participation employeur possible si contrats labellisés en mutuelle santé, et aussi en prévoyance, titres-restaurant ; Comité des Œuvres Sociales : billetterie, tarifs préférentiels commerces, loisirs et vacances, chèques vacances... Activités sportives proposées par l'Association Sportive des Communaux de Brive.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Monsieur Jean-Luc BEJOT

Responsable du Service Embellissement et Paysage

au 05 55 87 47 17

Merci de bien vouloir adresser votre candidature à

Monsieur Frédéric SOULIER

Maire de Brive-la-Gaillarde

Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 BRIVE Cedex

ou par mail, en PDF, à : drh@agglodebrive.fr

avant le : 03 AOUT 2024

Votre candidature doit comporter : votre lettre de motivation mentionnant l'intitulé du poste et le n° de dossier : **2024V025-CDV**, votre CV à jour et une pièce identité, et pour les fonctionnaires, le dernier arrêté de situation administrative.

Ces pièces sont obligatoires pour la prise en compte de la candidature.

Tous les entretiens se font en présentiel.

Pour le Maire, et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,



François HITIER